

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 - ANNEE 2023

Séance du : 28 février 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 23_11DL

OBJET : Demande de subventions au Département des Bouches du Rhône, Changement de localisation Travaux sur la commune du THOLONET - SMED13 maitre d'ouvrage, intégration dans l'environnement des réseaux électriques et de communications électroniques,

L'an deux mil vingt-trois et le 28 février, à 9h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président Expose :

Par courrier du 26 octobre 2022, la Commune du THOLONET a demandé un changement de localisation sur des financements obtenus au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession.

Cette demande a été approuvée à l'unanimité lors du Comité Syndical du 28 novembre 2022 (délibération n° 2022-53).

Cette décision vient en complément des financements « Article 8 » attribués à la Commune du Tholonet lors de la deuxième répartition de l'enveloppe 2022 (séance du 28 novembre 2022, délibération n° 2022-49).

Il convient de solliciter l'aide du département pour ces opérations d'intégration des réseaux sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

Pour l'intégration des réseaux électriques dans l'environnement :

| N° SMED | Commune | Lieux Travaux | Montant Opération HT | Attribution Art. 8 ENEDIS | Dépense subv. CD13 (max 95.000 € HT) | Subv. CD13 sollicitée (Taux: 20 %) |
|-----------------------|----------------|-----------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 2022.ENV. SMED.101 | LE THOLONET | Quartier les Artauds (Tr1) | 183 100 € | 48 000 € | 95 000 € | 19 000 € |
| 2022.ENV. SMED.100 | LE THOLONET | Quartier les Artauds (Tr2 suite et fin) | 130 000 € | 48 000 € | 95 000 € | 19 000 € |
| TOTAL | | | | | | 38 000 € |

Pour l'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement :

| N° SMED | Commune | Lieux Travaux | Montant Opération HT | Dépense subv. CD13 (max 95.000 € HT) | Subv. CD13 sollicitée (Taux: 30 %) |
|-------------------|-------------|----------------------|----------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| 2022.TEL.SMED.008 | LE THOLONET | Quartier les Artauds | 145 000 € | 95 000 € | 28 500 € |

**Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Président,
Le Comité Syndical à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques – SMED13 maître d'ouvrage (pour les Communes de moins de 20 000 habitants) auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- **Autorise** le Président à solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » - volet réseaux - auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Pour extrait conforme,



**Le Président
Didier KHELFA**